

**BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET  
DU DISTRICT DE MONTREAL**

Nous publions ailleurs, dans ce numéro, le cinquante-huitième rapport annuel de cette institution et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre 1904.

Le nombre des déposants aux caisses de cette banque d'épargne était à la date du bilan de 74,487 en augmentation de 5,000 sur le nombre indiqué au précédent rapport; la somme moyenne due à chaque déposant de \$220.29 s'est élevée à \$222.44, et le total des dépôts durant l'année dernière a fait un gain de \$1,341,304.80.

Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, c'est à la petite épargne, aux modestes capitaux que cette banque s'adresse plus particulièrement. Elle est la gardienne fidèle et sûre des petites économies du public qu'elle rend productives.

Elle fait appel aux meilleurs sentiments de l'homme en lui inculquant des principes d'économie, en l'incitant à mettre de côté pour les vieux jours, le surplus du présent.

Bien différente des prétendues sociétés de crédit, de prévoyance, d'épargne et le reste, elle ne promet à personne d'enrichir sa clientèle en deux temps et trois mouvements; mais, ce qui vaut mieux, elle lui rembourse, quand elle le deman-

de, augmentées de l'intérêt les sommes qu'elle a déposées chez elle.

Nos lecteurs peuvent avoir l'assurance que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal place d'une façon aussi sûre qu'intelligente les fonds qu'ils peuvent déposer chez elle et qu'ils ne courent aucun risque en lui confiant leurs économies.

**LES DISTRIBUTEURS  
AUTOMATIQUES**
**Un règlement qui ne dit rien**

Dans notre précédent numéro nous disions qu'il serait injuste d'imposer une taxe sur les distributeurs automatiques servant à débiter la gomme à mâcher, le chocolat, etc., que, d'ailleurs, une taxe de \$5.00 était trop élevée pour l'objet imposé qui, bien souvent, est d'une valeur moindre que la taxe elle-même. Nous ajoutons que, si cette taxe devait être maintenue, les distributeurs automatiques disparaîtraient des magasins de détail et que, par conséquent, la matière de l'impôt n'existant plus, la municipalité ne tirerait aucun revenu de la taxe imposée sur les distributeurs automatiques par le nouveau règlement. C'était tout simplement la mort des distributeurs automatiques et la ruine d'une industrie.

Si nous en croyons un journal du soir, l'attention des échevins ayant été attirée sur ces faits, plusieurs d'entre eux

auraient déclaré que dans la passation du règlement "ils avaient complètement oublié l'existence de ces distributeurs automatiques mais que le règlement ne pouvant être amendé cette année, ordre a été donné à la police de ne pas inquiéter les établissements qui ont de ces appareils."

N'est-ce pas un comble que d'avoir songé aux machines automatiques qu'il faut chercher pour les trouver et de n'avoir pas pensé à celles que tout le monde voit dans toute l'étendue de la ville?

Voilà qui nous donne une bien triste idée de la façon dont, à l'Hôtel de Ville, on étudie les règlements et leur portée avant de les voter.

Mais que dire aussi d'un système qui permet, malgré un règlement bel et bien voté et ayant force de loi, de ne pas tenir compte de ce règlement; d'un système d'après lequel il est loisible aux échevins ou à un certain nombre d'échevins de suspendre, sans un nouveau vote du conseil la perception d'une taxe votée par ce même conseil?

Si les échevins ne croient pas pouvoir amender légalement dans les circonstances actuelles le règlement relatif à la taxe sur les machines automatiques, qu'ils demandent à la législature les pouvoirs nécessaires pour sortir du gâchis.



**Protégez-vous contre la pluie ou le soleil, en munissant votre voiture d'un de nos magnifiques Parasols. Ils sont d'une qualité extra et peuvent s'adapter à toute sorte de voiture.**

**Un Parasol vous est donné gratuitement pour un achat de 5 caisses dans nos lignes : Empois Chinois, Poudre à Pâte "Ocean," Blanc Mange, Borax, etc. aux prix de la liste, aux conditions suivantes : 5 pour cent à 30 jours, marchandises livrées dans toutes les parties du Canada. Demandez-en un à votre Epicier de Gros; s'il n'en a pas adressez-vous à**

**MOULIN OCEAN, Montreal, P. Q., et Rouses Point, N. Y.**  
Voyez la liste de nos Prix d'autre part.